

Carrefour



**Avec Carrefour
je positive !**

Carrefour
SARAN

CENTRE COMMERCIAL 2601 - RN 20 45770 SARAN - OUVERT DU LUN. AU VEND. DE 9 H À 22 H, LE SAM. DE 9 H À 20 H



☎ 02 38 79 79 79

*** AZUR ***
7/7 AMBULANCE 24/24

Tél. 02 38 42 01 01



29, rue Jules Ferry
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Fax 02 38 73 32 77

Agrément n° 45114

GROUPAMA
ASSURANCES

Baudoin TOULEMONDE
Responsable de Bureau

GROUPAMA LOIRE BOURGOGNE
16, Mail Nord - 45410 ARTENAY
☎ 02 38 80 00 77 - Fax 02 38 80 44 25

Les Restaurants



**SOFIREST EXPANSION
ARCHE - CAFÉ'ROUTE**

La Porte du Val de Loire
Autoroute A 10 - 45520 GIDY
Tél. 02 38 79 02 10 - Fax 02 38 73 66 22



**DERATISATION - DESINSECTISATION
DESINFECTIO
NETTOYAGE HAUTE-PRESSION**

Dépositaires de destructeurs électroniques d'insectes volants



Ets SEROR et Fils (s.a.r.l.)

155, rue de Coulvreux - 45520 GIDY

☎ 02 38 75 35 82 - Fax 02 38 75 39 49

30 ans d'expérience à votre service

Agrées S.R.P.V.



**SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
DE GÉOMÈTRES EXPERTS**

Pierre V. LEVACHER

ingénieur de l'école supérieure
des géomètres et topographes

ET

Gil CHENEAU

Diplômé par le Gouvernement
urbanisme D.E.S. d'aménagement local

419, Faubourg Bannier - ORLÉANS
Tél. 02 38 73 91 91 - Télécopie 02 38 73 00 13

Adresse postale : B.P. 15 - 45409 FLEURY les AUBRAIS Cedex

Imprimerie
COPIE 45

6, rue Jean Bertin - Z.A. La Guignardière
Boîte postale 48 - 45430 CHÉCY
Téléphone 02 38 46 62 00 - Fax 02 38 86 88 10

CERCOTTES





IVECO
CONCESSIONNAIRE

Serge AGNEESSENS

Orléans Véhicules industriels
Les Professionnels

Véhicules neufs et occasions de 3 à 150 tonnes
Réparations - Dépannages toutes marques

RN 20 - 45520 CERCOTTES

Tél 02 38 75 34 44 - Fax 02 38 75 34 52

TRANSPORTS
BOUCHER sarl

Spécialité : VRAC

9, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES

© 02 38 75 44 80

7 JOURS SUR 7 **TAXIS** 24 H/24 H

Gérard LEFEVRE

ARTENAY **CERCOTTES**
1, Grande Rue 54, Rte Nationale
02.38.80.09.15 02.38.75.40.27

VOITURES
06.09.38.44.55
Fax 02 38 80 44 75

2 voitures break et un mini-bus 9 places
à votre disposition

ELECTRICITE GENERALE

Roger CHARREYRE



7, Route Nationale 20
CERCOTTES

© 02 38 75 41 33

ORLÉANS SUD AUTO
Pièces détachées d'occasion

Rte d'Orléans - 45640 SANDILLON
☎ 02 38 41 01 27 - Fax 02 38 41 05 88
RN 20 - 45520 CERCOTTES
☎ 02 38 75 30 14 - Fax 02 38 75 39 90
653 Rte de Sandillon - 45560 ST DENIS EN VAL
☎ 02 38 66 41 14 - Fax 02 38 66 93 02
RN 20 - 41330 THEILLAY
☎ 02 54 83 32 32 - Fax 02 54 83 39 60

MAÇONNERIE - CARRELAGE
ISOLATION - PLACOPLATRE



JACQUES SALVANY

303, CHEVAUX
45410 SOUGY

02 38 75 83 08

A.R.T.P.

ATELIER SPÉCIALISTE POIDS LOURDS

Remorques TRAILOR 45

☎ **02 38 75 34 54**

Réparation toutes marques
Tôlerie • Peinture • Banc freinage et redressage châssis
CENTRE DE VÉHICULES D'OCCASION - UTILITAIRE ET POIDS LOURDS

TENDRON
TRANSPORTS
LOCATION
ENTREPOTS

ORLÉANS Tél 02 38 79 00 79
 Fax 02 38 74 07 83

MONTARGIS Tél 02 38 95 08 08
 Fax 02 38 95 08 09

PARIS Tél 01 48 67 42 80
 Fax 01 45 91 19 51

Le mot du Maire



Le bulletin que vous venez de recevoir, est une manière de vous rappeler les faits marquants de l'année écoulée et de vous faire part des projets. Vous y trouverez tous renseignements sur la vie de la Commune.

Différents travaux d'entretien de bâtiments et de routes furent entrepris durant l'été.

Les adjoints et moi-même assistons aux nombreuses réunions de Révision du schéma directeur de l'agglomération urbaine, sous la présidence de Monsieur Cotteray, Conseiller Général, Maire de Donnery. Un double feuillet dans ce bulletin vous donnera la possibilité de vous tenir informé de nos travaux.

Le Contrat de pays a pour nom : Loire-Beauce, il englobe les communes des Cantons de : Artenay, Patay, Meung-sur-Loire et Beaugency ; notre syndicat est présidé par Monsieur Doligé, Député, Président du Conseil Général ; ce regroupement a pour but, la coopération entre les communes pour y faire des investissements en commun afin d'obtenir des subventions du Conseil Régional.

Pour 1998, beaucoup de travaux sont prévus : l'agrandissement de la classe maternelle dès le début de l'année, en utilisant l'ancien logement du garde-champêtre ; L'enfouissement des lignes E.D.F. et Télécom, le changement du réseau d'eau potable. Toutes ces modifications entraîneront la réfection des trottoirs ainsi que l'éclairage public ; la longueur et le désagrément de ces travaux, demandent à chacun d'entre vous compréhension et patience.

Je suis très inquiet de la recrudescence du vandalisme sur Cercottes (toutes les fenêtres de la salle polyvalente ont été cassées, projecteur place de l'église, banc en béton, etc...). Je ne peux pas vous citer toutes les dégradations et vols que la commune a subis au cours de cette année ; je voudrais tout simplement vous rappeler que toutes ces dépenses imprévues sont supportées par vos impôts, et il serait bon que tous les contribuables en soient concients.

En mai dernier, notre ancien Maire, Monsieur Maurice Dubois nous quittait ; quelques mois plus tard, notre évêque Monseigneur René Picandet, que nous avons eu l'honneur de recevoir à Cercottes, disparaissait à son tour.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce bulletin, soit par leur travail, ou par leur annonce publicitaire.

Que 1998 soit pour Tous, une année de Santé, Joie et Bonheur !

Philippe SAVOURÉ-LEJEUNE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public
les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
☎ 02 38 75 41 06 - Télécopie 02 38 75 43 66

Etat civil de l'année 1997**Naissances :**

ZÉAMARI Fouzia	1er Mars à Orléans
MONESTIER Albéric	1er Avril à Orléans
GONCALVES Emilie	23 Juillet à Orléans
LACHOT Grégory	26 Août à Orléans
BERTHELOT Shauni	12 Sept. à Orléans
DEGRIGNY Julien	10 Décembre à Orléans

Mariages :

DAMBRE Christian et COUTADEUR Martine	7 Juin 1997
DEBEY Jean-Jérôme et DECOBECQ Véronique	26 Juillet 1997

Publications de mariage :

POUGNON Stéphane et REHS Patricia à COUFFOULEUX (Tarn)	14 Juin 1997
---	--------------

Décès :

HARANT Veuve SOULAS Suzanne, 91 ans	2 Janvier à Saran
PERRIER Yann, 14 ans	23 Mars à Cercottes
DUBOIS Maurice, 88 ans	10 Mai à Cercottes
GUDIN Jean, 63 ans	8 Juin à Saran
DELAPORTE Vve BEAUVALLET Simone, 71 ans	22 Juin à Cercottes
DANGE Pascal, 40 ans	23 Juin à Cercottes
HORVATH épouse LITROP Maria, 82 ans	28 Juillet à Orléans
LEGROS Bernard, 65 ans	18 Août à Cercottes
GARNIER Vve ERNANDES Suzanne, 83 ans	12 Octobre à Olivet
SOBALA née KRYWNIK Anna, 81 ans	17 Décembre à Orléans
PAYAN Germinal, 48 ans	19 Décembre à Orléans

Avis de mention de décès :

CHARRON Laurence, née le 15 Février 1905 à Cercottes
 PERCHERON Albert, né le 11 Novembre 1913 à Cercottes
 MARCHAND Marguerite, née le 31 Juillet 1913 à Cercottes.
 PAYAN Germinal, née le 14 Juillet 1949 à Cercottes.

Fiche individuelle ou familiale d'état civil :

Ces fiches peuvent être établies dans toutes les Mairies en présentant le livret de famille, le ou les actes de naissance ou la ou les cartes d'identité.

Les fiches sont valables sans durée limitée.

Sortie de territoire :

La sortie de territoire est nécessaire lorsqu'un enfant quitte le territoire français sans ses parents.

Elle est délivrée gratuitement par la Mairie. Il convient toutefois de présenter le livret de famille (seul le détenteur de l'autorité parentale peut la demander) ainsi que la **carte d'identité** non périmée de l'enfant ou adolescent.

Carte nationale d'identité :

Depuis le 24 octobre 1994, la nouvelle carte d'identité est mise en place. Le délai d'obtention étant au minimum de trois semaines, il convient donc de s'y prendre à l'avance.

La durée de validité est inchangée : 10 ans. La présence du demandeur est obligatoire du fait de la prise de l'empreinte digitale.

Prévoir un extrait d'acte de naissance et deux photographies de face et un timbre fiscal à 150 francs.

A compter du 15/01/1998, le timbre fiscal demandé sera de 160 francs.



les personnes âgées de 65 ans et plus à l'Auberge de la Forêt pour le traditionnel repas annuel offert par le C.C.A.S.

Repas qui débuta par une terrine de canard aux morilles en gelée et se termina par la Galette des Rois.

Mr le Maire, dans son allocution, remercia l'Abbé BACONNET Pierre-Marie, le Maréchal des Logis Chef LAURELUT Arnaud, Mr FANON Gilles, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers Volontaires et Mlle BAILLON Josette, Secrétaire de Mairie, pour avoir répondu favorablement à son invitation et conclua en souhaitant une bonne Santé à Tous !

Comme de coutume, un spectacle avait été prévu avant de pouvoir "guincher". Ce dont se chargea allègrement le doyen de la Commune, Mr GIRARD Georges, âgé de 89 ans.

Mr Guy RIVIERRE fit aussi danser en jouant de l'harmonica. Un après-midi de janvier qui fût fort apprécié par chacun.

8 Février - Concours de Belote

Le Comité des Fêtes a changé son programme en organisant un concours de belote au lieu de la traditionnelle Choucroute.

Ce sont 44 personnes qui se sont retrouvées à la salle polyvalente pour taper le carton.

18 Février - Cross U.S.E.P.

L'Ecole Primaire (seule adhérente à l'U.S.E.P.) avait invité les enfants de Gidy à Cercottes pour disputer un cross.

Ce sont 100 enfants qui se sont retrouvés sur le terrain de football pour courir jusqu'à 2,5 km pour les CM2.

La commune avec ses 40 participants s'est distinguée puisque l'école a remporté 3 coupes sur 5.

Plusieurs parents étaient venir soutenir leurs chérubins ainsi que quelques collégiens qui n'avaient pas cours ce jour.

27 Février - Visite du sous-préfet

Ce jeudi après-midi, Mr LENZI Jean-Marie, sous-préfet de l'arrondissement d'ORLÉANS s'est rendu à Cercottes.

Après un entretien des différents problèmes rencontrés sur la commune et des dossiers (demandes de subvention) en cours, Monsieur le sous-préfet se rendit sur le terrain.

Concernant les vestiges de l'aérotrain, Mr SAVOURE-LEJEUNE, Maire, a refait part de son désir de voir ce rail démoli. Il fut aussi question de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dont le coût est estimé à 3.661.000 francs sans

subvention. Sur ce dernier point, Mme RAMANANARIVO, du Conseil Régional et Mr ROUE, d'E.D.F., s'étaient déplacés.

Monsieur le Maire remercia chacun de s'être rendu dans la Commune.

2 Mars - Concours de Belote**16 Mars - Marché du Comité des Fêtes**

Ce sont près de 180 marcheurs qui se sont retrouvés pour la traditionnelle marche du Comité des Fêtes. Plusieurs parcours étaient proposés (9 km ou 16 km) dans la Forêt d'Orléans.

21 Mars - Carnaval

Ce vendredi, les enfants de la classe maternelle s'étaient déguisés et ont effectué un petit défilé dans les rues avant de se rendre à l'Ecole Primaire avec des instruments de musique fabriqués à l'Ecole. L'après-midi se termina par une bataille de confettis et un goûter préparé par les parents.

28 Mars - Village fleuri

Mr LECAS, Adjoint accompagné de la Commission Départementale de Fleurissement ont visité les maisons fleuries habituelles.

25 Avril - Concert à l'église St-Martin

Ce vendredi soir, de nombreux mélomanes sont venus écouter le nouveau programme de l'Harmonie "L'Espérance de Gidy".

26 Avril - Concours de belote Comité des Fêtes**Ça s'est passé à Cercottes en 1997****9 Janvier - Cérémonie des voeux**

De nombreux partenaires de la Commune avaient répondu à l'invitation de Mr Philippe SAVOURE-LEJEUNE, Maire pour un échange de Vœux.

Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie fit part des réformes qui se sont produites en 1996 et termina son discours par un proverbe de Malraux.

Mr le Maire la remercia pour son allocution et pour le travail supplémentaire que ces réformes entraînent.

Mr SAVOURE-LEJEUNE rappela brièvement les investissements réalisés pendant l'année écoulée.



Il a fait part de l'ouverture de la garderie péri-scolaire qui a eu lieu en septembre 1996 et qui est assurée par Mme BARANGER, de la révision du schéma directeur d'aménagement urbain, de la constitution d'un contrat de pays et a remercié les employés communaux pour leurs services.

Mr le Maire avait invité Mr DUFOUR Alain, Directeur du Service Loiret d'E.D.F.-G.D.F. qui fit ensuite un exposé sur la libéralisation du marché de l'électricité.

On notait dans l'assistance la présence de l'Abbé BACONNET, Monsieur ROUE et Mr ARNOUX Daniel de Gaz de France, de Mr BONNEFOY, Principal du Collège des Jacobins de Fleury-les-Aubrais et son équipe, de l'Adjudant CARO, des Gendarmes EVENAT et LACHOT de la Brigade de Gendarmerie de Cercottes.

Janvier - Galette inter-société

Organisée à tour de rôle par une association, c'était cette fois le tour du Comité des Fêtes. Une trentaine de personnes s'est ainsi retrouvée à la salle polyvalente pour tirer les rois.

26 Janvier - Repas des Aînés

Ce dimanche, Mr Philippe SAVOURE-LEJEUNE, Maire et Président du Centre Communal d'Actions Sociales avait invité



27 Avril - Fête des Fleurs



Le succès de la deuxième édition de la Fête des Fleurs s'est fait ressentir par une participation encore plus nombreuse d'artistes et de visiteurs.

Outre un choix important de fleurs et de plantes, nous avons pu déguster la paëlla du Chef Alban et le boudin de Villereau.

La troupe ART'TEMPO anima l'après-midi.



28 Mai - Halte de voiture V8

14 voitures du Club Vedette France, (caravelle, frégate, cadillac, chambord...) se sont rassemblées sur le terrain de sport ce dimanche matin à 9 h pour une épreuve de régularité. Toutefois avant le départ, le casse-croûte avait été prévu par Mr et Mme MOLLET et leurs enfants. Mr le Maire, la Secrétaire de Mairie et le 1er Adjoint étaient venus accueillir lesdits amateurs.

14 Juin - Kermesse des Ecoles

Ce fut un réel succès pour la kermesse puisque cette année la pluie n'était pas de la partie.

Après avoir écouté les chants préparés des trois classes, Mr le Maire remit à Amélie, Coralie, Guylaine, Jennifer, Jordan, Mathieu, Mélissa, Romain et Soizic -futurs collégiens- un dictionnaire "Le Petit Larousse Illustré".



Mr PERRAULT qui assure des cours de guitare à la classe verte le vendredi soir fit ensuite une démonstration avec ses élèves.

Des stands de jeux (mini-golf, tirs, loterie,...), buvette et gâteaux avaient été prévus. Les élèves pouvaient aussi acquérir le tee-shirt imprimé avec la photo de leur classe (réalisés gracieusement par Mme NIBODEAU).

La journée se termina par la course à l'œuf et le tir à la corde.

8 Juin - Journée sportive des Associations Sportives Municipales

Il y avait du monde dimanche au stade. L'Association Sportive Municipale organisait son 9ème tournoi à 7 et la Section Tennis, son tournoi des Familles.



8 Mai - Armistice de 1945

Pour célébrer le 51ème anniversaire de la Libération de la France, la Municipalité, les gendarmes, les pompiers, le personnel communal, les enfants des écoles et la population ont entouré les anciens combattants pour commémorer "le souvenir". Un vin d'honneur fut ensuite servi à la salle polyvalente.

9 Mai - "Entrée en Sixième"

L'équipe enseignante du Collège André Chêne de Fleury-les-Aubrais est venue présenter aux futurs collégiens leur Etablissement et a ensuite reçu les parents.

21 Mai - Voyage annuel du Centre Médico-Social

13 personnes ont pris ce mercredi le car pour se rendre dans le Val de Loire. Le matin était prévue la visite de la pagode de Chanteloup à Amboise ainsi que la découverte du vignoble du Clos de Cray en petit train avec dégustation. Le midi, le déjeuner eu lieu au restaurant de l'Aquarium et la visite de celui-ci s'en suivit.

Les Maires du Siècle

Dans l'édition du bulletin municipal n° 14 de 1997 - Article "Les Maires du Siècle" pendant les mandats de Henri LEJEUNE, il s'est avéré qu'un paragraphe a été omis à l'impression.



LEJEUNE Henri
Maire de 1945 à 1965

Adjointe de 1945 à 1947 :
DELALOY Blanche

Adjoint de 1947 à 1965 :
DOUSSINEAU Henri

9 avril et 13 mai 1945 - 19 et 26 octobre 1947

26 avril 1953 - 8 mars 1959 :

ALLEZY Albert (jusqu'en 1947).

BOUCHE Georges, DECLOSMESNIL Armand (jusqu'en 1953),
DELALOY Blanche (jusqu'en 1947).

DOUSSINEAU Henri, DUPRE Edmond (jusqu'en 1959).

DUVAL Maurice (jusqu'en 1953). HILER Jean (jusqu'en 1947).

LEJEUNE Henri, PLUCHON Albert (jusqu'en 1953).

A partir de 1947 : 11 Conseillers = BRISSON Joseph

(jusqu'en 1953), GUILLON Paul (jusqu'en 1953),

MILLET Roger, MILLET Gabriel.

A partir de 1953 : BRISSON Jean (jusqu'en 1959),

CAZEBONNE Jean (jusqu'en 1959), MATHIEU Bernard

(jusqu'en 1959), PLUCHON René, REVAULT André.

A partir de 1959 : DUBOIS Maurice, BAUDOIN Maurice,

NERET Gaston, DUMERY Bernard.



CONDOLÉANCES

Monsieur DUBOIS Maurice, Maire de Cercottes de 1965 à 1977 est décédé le 10 mai 1997 à l'âge de 88 ans, à son domicile à Cercottes.

Il était arrivé à Cercottes en 1955 et a été élu Conseiller Municipal quatre ans plus tard.

Réélu en 1965, il fut désigné au poste de Maire, fonction qu'il occupa jusqu'en 1977.

Il restera néanmoins, Conseiller Municipal jusqu'en 1983.

Mr DUBOIS fut inhumé au cimetière de Saint-Jean-de-Braye, sa Commune de naissance.

Une minute de silence a été observée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 Juin 1997.

.....

La disparition subite de Monseigneur PICANDET, terrassé par une crise cardiaque à l'âge de 66 ans, a provoqué une vive émotion.

Evêque d'Orléans depuis Juin 1981, il s'était rendu à Cercottes en 1990.

Ses obsèques ont été célébrées par le Cardinal LUSTIGER, archevêque de Paris et ancien Evêque d'Orléans.



Elections

1997

Dimanche 25 Mai 97 Elections Législatives

Inscrits = 478 - Votants = 358
Nombre de suffrages exprimés = 335

Résultats :

Ninö-Anne DUPIEUX	59 voix
Patrick COSTARD	20 voix
Bruno DUVAL	4 voix
Michel GUERIN	52 voix
Michel ROTHE	55 voix
Pascal GUERIN	21 voix
Eric DOLIGE	102 voix
Marcelle BOUCHERIE	2 voix
Raynaldo RUIZ	4 voix
Eric WARUSFEL	16 voix

Dimanche 11 Juin 1997

Inscrits = 478 - Votants = 367
Nombre de suffrages exprimés = 330

Résultats :

Mme DUPIEUX Ninö Anne	163 voix
(suppléant : Mr BERNARD Jean-Marc)	
Mr DOLIGE Eric	174 voix
(suppléant : Mme ROZIER Jeanine)	

1998

Dimanche 15 Mars 1998 et Dimanche 22 Mars 1998

Elections Régionales

Dimanche 15 Mars 1998

Les Conseillers régionaux sont élus pour six ans et sont rééligibles. Ils sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Elections Cantonales

1er Tour : Dimanche 15 Mars 1998

2ème Tour : Dimanche 22 Mars 1998

Chaque Canton élit un membre du Conseil Général. Les Conseillers Généraux sont élus pour 6 ans et sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Ils sont élus au scrutin majoritaire à deux tours.

Pour être élu au 1er Tour, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au 1/4 de celui des électeurs inscrits.

José CARDONNA, 78 ans, Conseiller Général du Canton d'Artenay depuis 1979, a décidé de ne pas se représenter.

Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie est une force instituée, pour veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Ainsi, elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, guide, alerte et porte secours. Elle participe aussi activement à la défense de la nation. Son action s'effectue sur le territoire national, au profit des différents ministères (Défense, Intérieur, Justice, etc...).

La Gendarmerie Nationale dépend du Ministère de la Défense. La Brigade de Gendarmerie Territoriale implantée à Cercottes (Loiret) présente un effectif de huit militaires dont une femme gendarme et deux gendarmes auxiliaires :

- L'Adjudant Thierry CARO, commande la brigade,
- Le Maréchal des Logis-Chef Arnaud, LAURELUT le seconde.

Sont sous leurs ordres, les Gendarmes :

- David DERODY,
- François EVENAT,
- Patrick RODRIGUEZ,
- Laëtitia LACHOT.

ainsi que les gendarmes-auxiliaires :

- Thomas PAJOT,
- Sébastien GUILLERY.



"GENDY et la Sécurité Routière"

La Gendarmerie Nationale a créé un nouveau personnage pour communiquer en direction des plus jeunes (6 - 11 ans) : "GENDY".

Les supports de cette campagne sont des petits livrets sous forme de bandes dessinées et des affiches consacrées à des thèmes proches des préoccupations des plus jeunes : Sécurité Routière,

Drogue, Violences scolaires...).

Le but est de les convaincre de la gravité des sujets évoqués en les sensibilisant de manière non conventionnelle.

Instauration d'une nouvelle réglementation :

Dans le cadre des mesures gouvernementales pour la lutte de l'insécurité routière, il a été créé un Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.).

27 Juin - Fin de l'année scolaire 96/97

La Commune offrait comme chaque année un goûter aux enfants et aux instituteurs afin de clôturer cette année scolaire agréablement.

13 Juillet - "Feu d'Artifice"

Après la retraite aux flambeaux dans les rues du village et pour le plaisir de tous, la municipalité assistée des Sapeurs

■ Pourquoi un B.S.R. ?

La circulation plus dense, il devient indispensable d'éveiller la vigilance des jeunes cyclomotoristes afin de réduire le nombre de victimes parmi eux.

■ Quels droits confère-t-il à ses détenteurs ?

Il permet aux jeunes de conduire dès 14 ans un cyclomoteur. Dans le cas contraire, ils doivent attendre d'avoir 16 ans.

■ Composition du B.S.R. :

– **Partie théorique** (Classe de 5^{ème} ou équivalent). Attestation scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R.). Il s'agit d'un contrôle des connaissances avec support vidéo, mise en situation par questionnaire à choix multiple. Le but étant de vérifier que les élèves savent analyser les dangers auxquels ils peuvent être exposés. (Arrêté du 20/06/1997 - A partir du 17/11/1997).

– Partie pratique

Une fois l'attestation en poche, le jeune s'inscrit dans une auto-école. Il suit alors une formation animée par un enseignant de la conduite automobile sur trois heures. Il s'agit d'une obligation et non pas d'un examen. Le document remis à l'élève, l'autorise à conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans. En cas d'échec, possibilité de se représenter.

Enfin, ne sont concernés par cette nouvelle mesure ceux qui sont nés après le 16 novembre 1983. (Décret du 7/7/96).

RAPPEL :

Sanction de la conduite d'un cyclomoteur sans B.S.R. : **230 F d'amende.**

Les gendarmes sont à votre disposition pour tous les problèmes que vous pourrez rencontrer au quotidien :

Tél. 17 ou 02 38 75 41 05.



Pompiers ont tiré un superbe feu d'artifice qui a satisfait un public nombreux venu pour l'occasion.

La soirée s'est ensuite poursuivie à la salle polyvalente pour le bal animé par le D.J. Jak.

14 Juillet - Fête Nationale

Après le traditionnel Vin d'honneur offert à la population, l'équipe des fêtes invita le public à participer aux différents jeux gratuits.

Sapeurs pompiers

Le Centre de Première intervention de Cercottes commandé par Gilles FANON a été renforcé par l'engagement de David CARO en cours d'année.

Pour 1997, un stage a été accordé (Appareil Respiratoire Isolant) par le Service Départemental au Sapeur Patrice CROSNIER.

A partir de la mi-novembre, les Sapeurs Sylvie CRUCHET et David CARO vont commencer le Brevet National de Premiers Secours pour se présenter à l'examen le mois suivant. Cette année, cinq stages ont été demandés auprès du Service Départemental Incendie et Secours.

La saison sportive a été bonne avec la participation de trois pompiers de la Commune, Gilles FANON, Thierry MATHIEU et Sylvie CRUCHET à la course relais de Cléry-Saint-André. De même, Frank THENAULT au 100 m et Thierry MATHIEU au parcours sportif sont venus compléter l'équipe du Centre de Secours de Chevilly lors de la finale départementale d'Athlétisme.

Le 8 juin 1997, l'effectif du C.P.I. a participé au congrès départemental des sapeurs pompiers du Loiret à Saran.

Il a réalisé la manœuvre rétro en tenue de la fin du siècle dernier, avec la pompe à bras de la Commune après l'avoir restaurée.

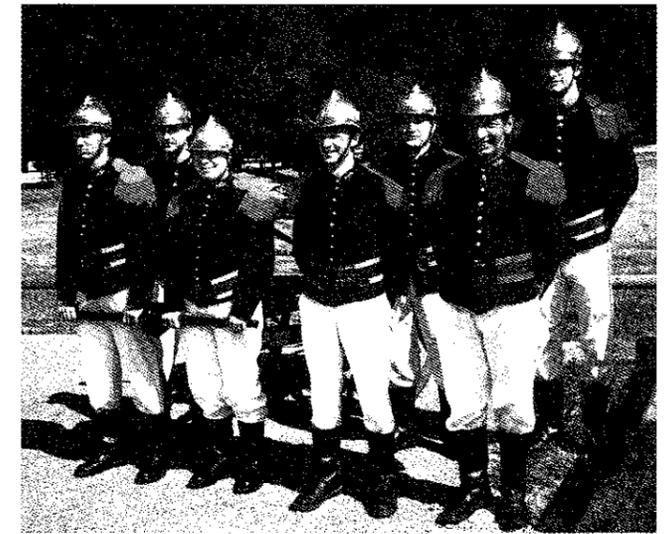
Les Sapeurs Pompiers restent à votre entière disposition. N'hésitez pas à les contacter.

Toutes les personnes intéressées par un engagement doivent s'adresser en Mairie de Cercottes.

Le Centre de première intervention de Cercottes est rattaché depuis le 1er Janvier 1996 au centre de secours de Chevilly qui comprend aussi les C.P.I. de Gidy et Huître.

Chevilly a inauguré son nouveau centre de secours le samedi 13 décembre 1997.

Tél. : Gilles FANON : **02 38 75 44 03**
 Thierry MATHIEU : **02 38 75 41 46**
 ou Mairie de CERCOTTES : **02 38 75 41 06**

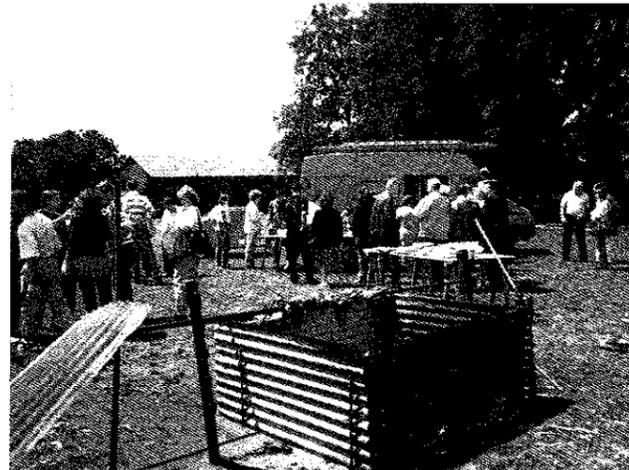


La départementalisation (suite)

La loi du 3 mai 1996 imposait l'établissement d'un rapport d'évaluation des dépenses d'incendie et secours par Corps. Pour Cercottes, il ressort que la Commune a investi une somme de 44.507 F par an depuis 10 ans (de 1986 à 1995).

La moyenne des dépenses de fonctionnement sur 5 ans (de 1991 à 1995) se monte à 54.056 F avec le Contingent Incendie et Secours versé au Département (ou 26.198 F sans ledit contingent).

22 Juin Méchoui des Sapeurs Pompiers



26 Juillet Voyage du Comité des Fêtes et des Sapeurs Pompiers à Saumur



Au conseil municipal en 1997 - Extraits -

6 FÉVRIER 1997

- Approbation des statuts du contrat de Pays "Loire Beauce".
- Demande de subvention D.G.E. pour des travaux à l'Ecole maternelle (2 fenêtres du dortoir + porte).
- Informe que le logement de fonction du garde champêtre rue de l'Eglise est libre depuis le 3 décembre 1996.
- Mr le Maire signale que les 17 fenêtres double-vitrage cassées à la Salle Polyvalente dans la nuit du mardi 21 janvier ont été remplacées (coût = 15 000 F).
- Coût du bulletin municipal financé par les publicités (annonceurs) = 15 865 F. Hors taxe.

27 MARS 1997

- Vote le budget primitif 1997 qui avait auparavant été préparé en Commission Générale.
- Décide de modifier le Plan d'Occupation des Sols révisé le 15 décembre 1994 et modifié le 27 juin 1996 faisant suite aux mesures applicables depuis le 1er janvier 1997 (voir rubrique "Urbanisme").
- Décide de reconduire la convention avec l'U.F.C.V. du Loiret pour l'organisation d'un Centre de Loisirs à Gidy (coût = 98,78 F par jour par le Centre et 236,35 F par jour pour le mini-camp) et arrête les participations demandées aux parents = 72 F par jour et 160 F par jour pour le mini-camp.

6 MAI 1997

- Etablissement des tours de rôle pour les Elections législatives.
- Obtention de la subvention d'Etat demandée pour les travaux de la classe maternelle.
- Information sur le contrat de Pays "Loire-Beauce" (voir page "Urbanisme").
- Vol à la station d'épuration.
- Communication du bilan des dépenses d'incendie et de secours sur 10 ans pour les investissements et sur 5 ans pour le fonctionnement (loi du 3/05/96).

25 JUIN 1997

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 1996.
- Sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour assurer une mission de Maîtrise d'œuvre publique pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et l'éclairage public de la route nationale.
- Fixe les nouveaux taux de vacations des Sapeurs Pompiers Volontaires à compter du 1er mai 1997.
- Décide de ne pas augmenter le prix du repas à la restauration scolaire.
- Décide d'agrandir la classe maternelle en utilisant l'ancien logement de fonction du garde champêtre limitrophe.
- Retient l'Entreprise RIFFAULT de St-Jean-de-la-Ruelle, entreprise

la moins disante pour les travaux de l'Ecole maternelle et la pose de volets roulants à la classe verte (B.C.D.)

- Décide de déposer un dossier "Cœur de Village" auprès du Conseil Régional pour l'acquisition de l'immeuble 48, route Nationale en vue de réaliser des logements locatifs et décide de confier la réhabilitation de cet immeuble à l'O.P.A.C. du Loiret.

27 AOÛT 1997

- Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux d'agrandissement et de restauration de la classe maternelle.
- Nomme Mme AGNEESSENS Annie, Employeur titulaire et Mme TROCHET Martine, Employeur suppléant. Mr LASNE Patrick, Salarié titulaire et Mr DEMONIERE Albert, Salarié suppléant pour les Elections Prud'hommes du 10 décembre.
- Décide de confier à Mme HURBAULT M.F. de Lailly-en-Val une mission pour la réalisation d'une étude paysagère préalable à la modification du P.O.S.
- Renouvelle son adhésion à l'A.N.A.T.E.E.P. et à l'assurance pour les transports scolaires.
- Mr le Maire signale que le dossier déposé par la D.D.A. pour l'enfouissement du réseau électrique (F.A.C.E.) a été accepté par le Conseil Général du Loiret.

22 OCTOBRE 1997

- Adopte à l'unanimité le Budget supplémentaire examiné auparavant en Commission Générale.
- Mr le Maire informe que la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional pour l'acquisition de l'immeuble 48, route Nationale est accordée.
- Il est décidé de poser des panneaux "Stop" route de la Chaise au niveau de la rue du Buisson Noir.
- Décide de porter l'indemnité de garde champêtre à 14 %.
- Entérine l'avenant au transport au Collège de Fleury-les-Aubrais fixant le prix de la journée à 811,40 F TTC.
- Autorise Mr le Maire à signer les conventions avec la Commune de Fleury-les-Aubrais pour la contribution due pour la construction du Collège André Chêne et désigne Mr SURAND, membre titulaire et Mr SAVOURE-LEJEUNE, membre suppléant, pour siéger au Conseil d'Administration.
- Entérine l'avenant pour le balayage des caniveaux portant le linéaire à 7 km 860.
- Renouvelle le bail avec la Direction de la Poste pour 9 ans, soit du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2005.
- Augmente les tarifs de location de la salle polyvalente.
- Décide le prêt gratuit de la salle de réunions (classe verte) pour un groupe "d'art floral".
- Entérine la convention avec France Télécom pour l'enfouissement du réseau téléphonique de la route Nationale.
- Choisit la Sté BECS (Mr PAGUET) coordonnateur Sécurité Protection de la Santé pour les travaux de la route Nationale.

- Sollicite du Conseil Régional une subvention pour l'enfouissement des réseaux de la route Nationale faisant suite à l'accord du dossier "Cœur du Village".
- Consent à faire partir la classe de Mr FLAGEUL, instituteur des CE2 - CM1 - CM2 en classe de neige du 19 janvier au 3 février 1998 à Chatel avec l'Œuvre Universitaire du Loiret et décide de prendre en charge 50 % de la participation restant à charge, soit 1 484 F par élève.
- Mr le Maire informe que la Commune a été déclarée "sinistrée" par arrêté interministériel le 19 septembre 1997 pour les mouvements de terrain dus à la sécheresse.
- Mr ROUSSELLE Alban fait part de sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles.

11 DECEMBRE 1997

- Approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols soumis à enquête publique du 3 novembre au 2 décembre inclus.
- Approuve les décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux d'agrandissement et de restauration de la classe maternelle et décide de passer le marché décomposé en 11 lots pour une somme totale de 631 577,11 F TTC.
- Choisit Mr PELLETIER J.C. de Saint-Jean-le-Blanc, Coordonnateur S.P.S. pour lesdits travaux.
- Décide de verser à Mr FLAGEUL Jean-Luc, instituteur partant en classe de neige en 1998 une indemnité de 1 322 F.
- Décide la suppression du poste à temps non complet d'A.S.E.M. à la classe maternelle et la création d'un poste d'Agent d'Entretien pour l'agent recruté en remplacement de Mme CLAIRAMBAUD Suzanne (votants pour = Mr SURAND, Mr GALERNE, Mr SOUFFRIN, Mr CATEL, Mme RIVIERRE, Mr CONNIN, Mme FANON (ne participent pas au vote = Mr MATHIEU, Mr CAILLAUD).

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Gidy - Cercottes - Huêtres

Mairie de Gidy - 02 38 75 35 98

Les budgets primitif et supplémentaire confondus s'élèvent à la somme de 2 378 540 F.

Réunion du 30 janvier 1997 :

- Rapport de l'hydrogéologue agréé, Mr LELONG, définissant les périmètres de protections des captages de Gidy et Cercottes.
- Etude pour le changement de la conduite existante d'alimentation en eau potable en fibre ciments (devis sommaire = 1 266 300 F TTC).

Réunion du 27 mars 1997 :

- Adoption du budget primitif 1997.
- Travaux de renforcement de la défense incendie aux Laboratoires SERVIER.

Réunion du 27 juin 1997 :

- Résultat de la consommation (facturation 1997) :
Gidy : 77 704 m³ - Ets SERVIER Gidy : 84 998 m³
Aire de service A.10 : 34 013 m³ (46 063 m³ en 1996).
- **CERCOTTES : 45 822 m³ (44 812 m³ en 1996)**
- Huêtres : 18 854 m³.
- Pose d'une antenne sur le château d'eau de Gidy.

Réunion du 6 novembre 1997 :

- Adoption du budget supplémentaire 1997
- Décide du prix de vente de l'eau pour l'année 1998 :
- de 0 à 100 m³ : 3,20 F
- de 101 à 500 m³ : 2,90 F
- au-dessus de 500 m³ : 2,50 F.
- Ets SERVIER : 2,30 F - SAUR Sougy : 2,70 F - Aire de service A.10 : 2,60 F

RAPPEL : N'attendez pas les grands froids pour protéger canalisations, siphons et compteur. Vous éviterez des dégâts des eaux et réaliserez des économies d'énergie.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RETREVE - CERCOTTES - GIDY - SARAN - Mairie de Gidy

Le Budget primitif 1997 s'équilibre en dépenses et en recettes (réelles) à la somme de 198 143 F.

Participation des Communes :

GIDY : 28 000 F - CERCOTTES : 28 000 F - SARAN : 14 000 F.

Le Syndicat Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région d'Artenay

Mairie d'Artenay - 02 38 80 40 17

Réunion du 7 février 1997

- Adoption du budget primitif 1997 s'élevant à la somme de 6 374 500 F,
- et fixation des cotisations des Communes :
245 F par habitant (231 F en 1996)
pour un ramassage par semaine.

Il est rappelé que la décharge de Sougy est fermée depuis le 1er août 1995 et que la collecte des déchets ménagers est transférée vers le C.E.T. de Mézières-lez-Cléry ce qui entraîne un surcoût.

Dans une seconde phase, il faudra que ces déchets soient traités dans une usine d'incinération "aux normes de l'an 2000" ce qui est le cas pour l'usine de Saran, la plus proche du quai de transfert.

Compte-tenu que le Syndicat ne prend pas en charge les dépenses relatives à l'enlèvement des "grosses ordures" ou objets encombrants, il est donc demandé à chacun de porter lesdites ordures dans les déchetteries.

Celle du canton est situé à Artenay, route de Neuville-aux-Bois (près de la station d'épuration) et est ouverte les **lundis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Le ramassage des **Ordures ménagères** a lieu le mardi matin et a été confié à l'Entreprise ONYX Centre de Chaingy par le Syndicat Intercommunal.

"S'il est demandé à chacun de sortir les poubelles que le mardi matin, il est aussi demandé de bien vouloir les rentrer dans l'après-midi ou en soirée au plus tard".

Alors que toutes les Communes appliquent un nouveau cadre budgétaire et comptable décrit dans une instruction interministérielle appelée M14 depuis le 1er Janvier 1997, de nouvelles modifications, découlant de l'euro, sont à prendre en compte, tant d'un point de vue comptable et budgétaire que dans la relation quotidienne.

Le budget de la commune

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 1997

Acquisitions de matériels :

- pour la mairie : un appareil photographique - un meuble pour le photocopieur,
- pour le cimetière : un tableau d'affichage,
- pour la restauration scolaire : un réfrigérateur en inox,
- pour les Sapeurs Pompiers : 8 casques F1,
- pour l'école : un téléviseur, des armoires, divers meubles et jeux pour la classe maternelle.

Acquisition d'un tracteur Massey-Ferguson

Acquisition d'immeuble :

Cession de la S.N.C.F. de la voirie allant de la route Nationale 20 à la rue du Chêne Brûlé.

Bâtiments communaux :

- Classe maternelle : pose de deux fenêtres avec volets incorporés en P.V.C. dans le dortoir ainsi que d'une porte en P.V.C. en remplacement de ceux en bois.
- Pose de volets roulants à la classe verte (B.C.D.).
- Réfection en pierres apparentes du mur du côté Nord de l'Eglise.
- Remplacement du beffroi de l'église.
- Réfection des peintures des WC du primaire.

Travaux voirie :

- Busage rue du Moulin.

Gros œuvre réalisés

par les employés communaux :

- Démolition de bâtiments annexes dans la cour de l'ancien logement de fonction de garde-champêtre rue de l'Eglise.
- Place de la Mairie : réfection du mur (pose de briques + ravalement en pierres apparentes).

LES DÉPENSES de la section de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT hors opérations d'ordre s'élèvent pour l'exercice 1997 à 4 721 201,25 F.

FONCTIONNEMENT

. Charges à caractère général :	20,11 %
. Charges de personnel (employés + pompiers) :	19,39 %
. Autres charges de gestion courante*	16,16 %
. Charges financières :	4,16 %

INVESTISSEMENT

. Remboursement en capital des emprunts :	8,76 %
. Acquisition de matériel meubles :	2,95 %
. Acquisition immeuble - 48, rte Nationale :	7,69 %
. Travaux agrandissement Ecole maternelle :	4,55 %
. Réserves (déficit) Exercice 1996 :	8,94 %
. Travaux de bâtiments-voirie :	7,29 %

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

comprend entre autres les dépenses suivantes :

. contingent départemental d'aide sociale	109 793 F
. contingent départemental service incendie	37 799 F
. syndicat intercommunal de la Retrêve	28 000 F
. syndicat intercommunal ordures ménagères	168 600 F
. révision du S.D.A.U.	4 731 F
. syndicat intercommunal du Pays Loire Beauce	1 150 F
. Collège André Chêne (construction)	125 000 F
. travaux à la gare S.N.C.F.	40 000 F
. centre de loisirs UFCV (Juillet 1997)	10 000 F
. Classe de découverte à la Brossette	1 500 F
. piscine (classes de primaire)	2 500 F
. refuge des animaux de CHILLEURS AUX BOIS	718 F
. judo club d'ARTENAY	700 F
. bibliothèque départementale de prêt	625 F
. foyer social du collège André Chêne	1 200 F
. fondation pour la recherche médicale	1 000 F

Le syndicat Intercommunal du Collège Condorcet de Fleury-les-Aubrais auquel les Communes de Cercottes, Fleury-les-Aubrais et Semoy adhéraient a été dissout ; la somme de 5 640 F a été remboursée à la Commune.

LE BUDGET S'ÉQUILIBRANT EN DÉPENSES ET EN RECETTES - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT Hors opérations d'Ordre s'élèvent donc à la somme de : 4 721 201,25 F.

FONCTIONNEMENT

. Vente de produits :	3,30 %
. Impôts et taxes :	43,03 %
. Dotations, Subventions :	17,74 %
. Autres produits :	1,04 %
. Produits financiers :	1,77 %
. Excédents (exercice 1996) :	10,75 %

INVESTISSEMENT

. Subventions du Département :	1,05 %
. Subvention de la Région (48, rte Nationale) :-	2,97 %
. Remboursement Emprunts Service Assainissement :	4,77 %
. F.C.T.V.A. :	3,16 %
. Taxe Locale d'Equipement :	0,58 %
. Réserves (déficit exercice 1996) :	8,94 %

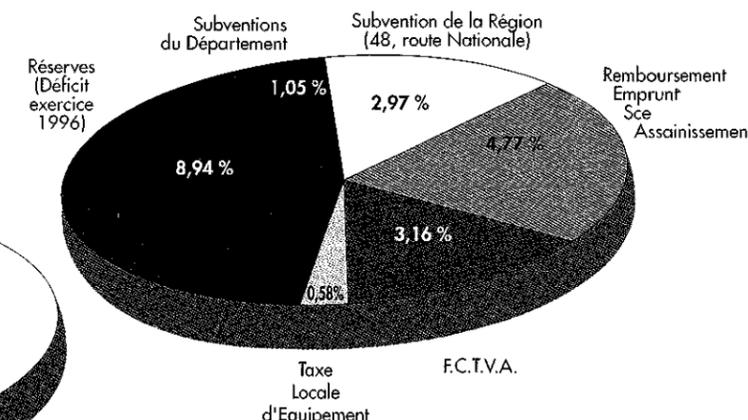
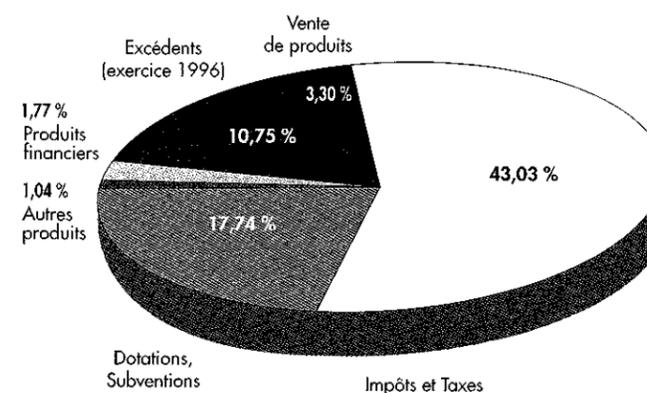
LES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES n'ont pas été augmentés en 1997.

Le produit fiscal desdites taxes est de 1 808 373 F.

Taxe Habitation : 9,73 % =	303 576 F
Taxe Foncière sur le Bâti : 17,04 % =	490 411 F
Taxe Foncière sur le non Bâti : 42,20 % =	87 776 F
Taxe Professionnelle : 9,22 % =	926 610 F

Budget primitif + Budget supplémentaire 1997

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT

Le budget annexe du service assainissement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 932 680 F.

L'annuité de la dette s'élève à 308 691 F. Pour la seconde année, du fait des recettes de Taxe de Raccordement à l'égoût du lotissement du Buisson, ce budget s'équilibre sans subvention de la Commune.

La Taxe de Raccordement à l'égoût a été fixée par le Conseil Municipal en 1986 à 10 000 F par construction neuve.

Il est rappelé l'article L.35-10 du Code de la Santé Publique qui prévoit que "les agents du Service Assainissement ont accès aux propriétés privées pour contrôler les installations".

La Taxe d'Assainissement pour 1998 sera de 6,94 F/m³.

Le budget du Centre Communal d'Actions Sociales

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 57 825,82 F (budgets primitif + supplémentaire confondus)

La subvention de la Commune s'élève à la somme de 32 000 F.

Ce budget finance le repas annuel des Anciens, une partie du voyage annuel du Centre Médico Social de la région d'Artenay (100 F par personne), la vaccination contre la grippe, le transport au Centre Commercial de Saran, verse une subvention au Centre Médico Social de la région d'Artenay (pour le colis de Noël et le voyage) ainsi qu'à "Entraide Union", réseau d'actions gérontologiques coordonnées situé 3, place St-Privat à Epieds-en-Beauce.

Une aide pour les familles nombreuses (3 enfants minimum) non imposables a été décidée lorsque les 3 enfants déjeunent à la cantine.

RAPPEL : Le service de Transport du vendredi matin (gratuit pour les personnes de 65 ans et plus) peut aussi être utilisé par toute autre personne moyennant l'achat d'un ticket à la mairie de 5 F (aller et retour).

Aide Sociale Départementale

Depuis le 1er janvier 1997, une réorganisation territoriale de l'Action Sociale du Conseil Général du Loiret est mise en œuvre. Notre Commune est rattachée à l'Unité Territoriale d'Action Sociale de l'Ouest d'Orléans qui est subdivisée en Zones d'Intervention Géographiques.

N° de téléphone : **02.38.44.35.13.**

La mise en place de l'Euro le 1er janvier 1999, pour les marchés financiers, et le 1er janvier 2002, pour chaque français, explique que dès aujourd'hui chacun doit s'y préparer.

L'école de Cercottes

Année Scolaire 1996/1997 - 3^{ème} trimestre

- Classe du Primaire : Mr Rémi GIRARD
- Classe du CM : Mlle MICHELLET
- Classe maternelle : Mmes LEPAGE et LE GOFF.

SORTIES

Activités piscine à Saint-Jean-de-la-Ruelle (piscine à vagues) le vendredi après-midi du 7 février au 14 mars pour le primaire.

- Voir USEP (rubrique Associations)
- Parc de la Villette à Paris (primaire)
- Zoo de Beauval (maternelle + primaire)
- Muséum + Parc Pasteur (Orléans) = maternelle.



Les enfants de la classe maternelle ont séjourné au Centre de la "Brossette" à Chanteau (propriété de la Ville de Fleury-les-Aubrais) la nuit du lundi 9 au mardi 10 juin 1997.

Les parents d'élèves

L'élection s'est déroulée dans la classe verte le vendredi 17 Octobre 1997.

Sont élus :

Titulaires : Mme NIBODEAU, Mr BOUCLET, Mme TILLIER,
Suppléants : Mme GOUAIS, Mme STEFAN, Mme BOIN.

La garderie péri-scolaire

C'est un service municipal.

Une garderie assurée par Mme BARANGER, accueille désormais les enfants de 7 h 30 à l'ouverture de l'école et de 16 h 30 à 18 h.

Celle-ci a lieu dans la B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentation) classe verte.

La participation demandée par enfant est de 10 F pour 1 heure 1/2 maximum.

Les traversées de la route nationale

Ce service est assuré par le Garde Champêtre.

Année scolaire 1997/1998

Trois nouveaux enseignants sont venus rejoindre Mme LEPAGE à la rentrée scolaire de septembre 1997 :

- Mr FLAGEUL, directeur d'école ayant le CE2 - CM1 - CM2,
- Mme LAVAIRE, pour la grande section CP - CE1,
- Mme AUGIS, partageant la classe de petite et moyenne sections avec Mme LEPAGE.

Cette année, 61 enfants sont inscrits et répartis sur les trois classes. Les effectifs sont en moyenne de 20 enfants par classe.

Octobre fut marqué par la fête d'Halloween.

Après un petit goûter offert par la coopérative scolaire, tous les enfants déguisés en sorcières, monstres et fantômes ont circulé dans la commune pour réclamer des friandises offertes chaleureusement par les habitants.

Le partage fut exaltant. Puis enfants et parents se sont réunis dans les classes, entourés des magnifiques citrouilles sculptées auparavant.

Le loto de l'école organisé le 30 novembre a fait salle comble. Cet événement proposait 4000 F de lots parmi lesquels des passeports Eurodisney, des places de cinéma, un tapis et de nombreux autres lots. Organisé par thème, il a permis à tous de partager un après-midi de fête au profit de la coopérative scolaire.

Les bénéfices du loto et de la vente des calendriers magnifiquement élaborés par tous les enfants permettront d'assurer les sorties scolaires des différentes classes.

Cette fin d'année 1997 aura été pour les enfants un moment d'émerveillement :

- les primaires sont sortis à Orléans pour visiter le Muséum des sciences naturelles et ont assisté au cinéma Artistic à la projection du dernier Walt Disney. Cette journée fut organisée par la coopérative scolaire.
- après le traditionnel repas de Noël tant attendu, la commune de Cercottes a offert un magnifique spectacle de magie à tous les enfants de l'école. Les yeux écarquillés, ils ont même pu s'essayer à cette discipline grâce à un animateur de grande qualité. A l'issue du spectacle chaque enfant a emporté un souvenir en ballons sculptés. Cet après-midi s'est achevé par un goûter bien mérité après tant d'émotions.

Les enfants de la classe de CE2 - CM1 - CM2 partiront en classe de neige à Chatel en Haute-Savoie du 19 janvier au 3 février 1998 afin de découvrir les Alpes et de s'initier au ski alpin sous la tutelle des Œuvres Universitaires du Loiret. Nous leur souhaitons un agréable séjour et beaucoup de neige.

Un stage de cirque est actuellement en projet pour le début du mois de juin. Encadrés par des professionnels, les enfants s'initieraient aux disciplines du cirque sous un chapiteau dressé à proximité de l'école.

A l'issue du stage, ils se produiraient lors d'un spectacle regroupant pour moitié leurs numéros et pour l'autre ceux des professionnels de haut niveau.

La restauration scolaire

Chaque midi, les enfants déjeunent à la Salle polyvalente, rue de l'Eglise sous la surveillance de Mesdames BARANGER et CLAIRAMBAUD. Cette année, le "Poëlon d'argent" d'Amilly (Loiret) qui livre les repas a organisé plusieurs animations pendant la semaine du goût.

La vente de tickets a lieu en Mairie les lundis et vendredis. Prix du repas = 18,50 F.

L'évier en faïence a été remplacé par un en inox. Un nouveau réfrigérateur fermant à clé en inox est acheté pour la restauration scolaire, le précédent ayant été fracturé et utilisé par des occupants de la salle.

Des repas de la cantine peuvent être commandés par tout administré. Il suffit d'avertir le Secrétaire de la Mairie au moins 48 heures à l'avance. Les repas "Adultes" ne peuvent pas être pris sur place.

Prix du repas Adulte : 25,50 F.

Centre Loisirs - Juillet 1997

Le Centre de Loisirs de Gidy-Cercottes dont l'organisation est confiée à l'U.F.C.V. du Loiret se tenait du 7 au 18 juillet.

4 jeunes Cercottois ont séjourné à l'île de Ré (Charente Maritime) avec le mini-camp.



33 Cercottois parmi les Fleurysois !

582 élèves fréquentent le collège André CHENE (le collège des Jacobins a en effet changé de nom au mois de juin pour porter celui du conseiller général et maire de Fleury décédé dernièrement).

Parmi ces 582 élèves, les 33 jeunes cercottois sont parfois un peu perdus surtout quand ils arrivent en 6^{ème}.



Mais que chacun se rassure, ils savent très rapidement "trouver leurs marques" dans le collège et en plus "se serrer les coudes" quand il le faut.

De plus, les 33 jeunes qui tous les matins et soirs prennent le car sont aussi demi-pensionnaires. Ils peuvent donc apprécier la qualité des repas qui sont servis au collège.

Grâce à une équipe compétente et dévouée, le restaurant scolaire a su faire preuve d'une qualité reconnue de tous.

Il arrive même que des repas à thèmes soient organisés : italien, américain, restoplice... pour le plus grand bonheur et le bien être de tous.

Ces animations n'empêchent pas le personnel d'être très attentif à l'hygiène et à la mise en application des nouvelles normes d'hygiène de la demi-pension.

Depuis l'ouverture du collège, on ne peut que se féliciter des excellentes relations qui existent entre le collège et la municipalité de Cercottes qui se montre soucieuse du bien-être de ses jeunes cercottois.

Les rencontres sont fréquentes et l'aide financière apportée au Foyer Socio Educatif du collège permet la mise en place d'activités.

"Mieux vivre au collège André CHENE pour mieux réussir" une devise que tous ensemble, professeurs, personnels, parents d'élèves, élus mettent en œuvre pour que 33 cercottois parmi 550 fleurysois réussissent au maximum de leurs possibilités.

Gérard BONNEFOY, Principal

1^{er} Sept. - Réunion des Parents du Collège

Mr le Maire entouré de Mr BONNEFOY, principal du Collège de Fleury-les-Aubrais, de Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie et de Mr SURAND, 1^{er} Adjoint, avait convié les parents et les collégiens à une réunion de pré-rentrée. On discuta aussi du transport scolaire et Mr le Maire rappela les mesures de sécurité à respecter. Mr BONNEFOY informa que des visites du Collège seront organisées.



GARAGE PERRAULT

Mécanique ■ Tolérie ■ Peinture
Location de véhicules
Dépannage - Remorquage

AGENT



JOUR et NUIT
Agréé autoroute

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES

76, rue de Paris - 45520 CHEVILLY
☎ 02 38 80 10 08 - Fax 02 38 80 11 06

ENTREPRISE GÉNÉRALE

à votre service
depuis 1976



155, rue d'Artois - OLIVET
☎ 02 38 69 14 22

Centre Français de Restauration



Fournisseur des restaurants
scolaires et d'entreprises

547, rue Saint-Gabriel
45200 AMILLY ☎ 02 38 93 70 41



TRADI DECOR Joël PERDEREAU

Peinture - Décoration
Vitrage isolant - Ravalement
Papier peint - Tissu - Moquette

47, rue de Corroy - 45140 ORMES - ☎ 02 38 74 95 16
ST PÉRAVY LA COLOMBE - ☎ 02 38 80 82 99



A.D.A.

Terrassement Démolitions
Fosses toutes eaux - Chemins d'accès
Branchement tout à l'égoût - EDF - PTT
Nivellement terrain - maçonnerie
Terrassement en tous genres

154, rue Gaillardise - 45520 GIDY
Tél. 02 38 75 36 84 - Fax 02 38 75 46 29

SEIT

Société électrohydraulique industrielle et télécommandes

SIÈGE SOCIAL
1020, rue des Bordes - SARAN - 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Tél. 02 38 52 22 00 - Télécopie 02 38 52 22 10

ROUEN 10, rue Sadi Carnot 76140 Le Petit Quevilly Tél. 02 35 73 36 12 Fax 02 35 72 13 32	AMIENS 39, rue de Québec BP 49 - 80092 AMIENS Cedex Tél. 03 22 47 34 40 Fax 03 22 47 34 48	MELUN 5 bis, rue des Mariniers 77000 Melun Tél. 01 64 39 73 70 Fax 01 64 37 80 56	REIMS 1, rue André F.J. Rieg ZAC Farman Sud Tél. 03 26 82 84 51 Fax 03 26 85 25 87
---	---	--	---

Hydraulique générale,
stations de pompage d'eau potable, résiduaire, industrielle et d'irrigation
Etudes et constructions d'ensembles de contrôle
automatique, télécommande, télésurveillance et télégestion de réseaux
Toutes installations électriques, industrielles, haute et basse tension
Surveillance, contrôle d'accès, anti-intrusion



CONTRAT DE PAYS

Ce nouveau cadre de réflexion et d'action s'inscrit dans la lignée de ce que proposait naguère la Région Centre sous le Comité Régional d'Aménagement Rural (CRAR) et le Comité Régional d'Initiative Locale (CRIL).

Cette fois, avec le "Contrat de Pays", le Département du Loiret comme le Conseil Régional s'implique. Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 29 août 1996 d'adhérer au Contrat de Pays. Ce syndicat comprend les cantons d'Artenay, de Beaugency, de Meung-sur-Loire et de Patay.

Il a été dénommé Syndicat "Loire Beauce" et son siège est à Meung-sur-Loire (rue du Docteur A. Veillard).

Pour le Canton d'Artenay, Mr Philippe PAILLET, Maire de Chevilly, Mr Jean-Claude MENARD, Maire de Sougy, et Mr Philippe SAVOURE-LEJEUNE ont été désignés membres du bureau.

Ont ensuite été élus :

Président du Syndicat :

Mr Eric DOLIGE, Député Maire de Meung-sur-Loire.

Vices-Présidents :

Mr Claude BOURDIN, Maire de Beaugency, Philippe PAILLET, Maire de Chevilly, Mr François GENIES, Maire de Patay.

CONSTATATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

En 1996, le Conseil Municipal ayant décidé de prendre en charge l'étude géotechnique nécessaire (coût = 11 265 F).

Le dossier alors constitué par la Mairie (rapport circonstancié et fiche de synthèse) a pu être transmis en Préfecture du Loiret pour transmission au Ministère de l'Intérieur afin que la Commission interministérielle compétente puisse se prononcer sur cette requête.

La Commune a ainsi été déclarée "sinistrée" par arrêté interministériel en date du 19 septembre 1997 (publié au Journal Officiel le 11 octobre 1997). Les dommages concernent les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse de mai 1989 à septembre 1996.

Une information dans les boîtes aux lettres informait les sinistrés qu'ils disposaient d'un délai de 10 jours maximum à compter de la date de publication de cet arrêté (date d'arrivée au Chef-Lieu du Département) pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982 modifiée. Le délai expirait le 23 octobre 1997.

Urbanisme

URBANISME AUTORISE EN 1997

Déclaration de travaux

JULIEN J.L. - 96, route Nationale
VANTHOURENOU S. - 1, rue H. Lejeune

Clôture
Clôture

VANNEAU-SINIVASSIN - 315, rue du Chêne Brûlé	Clôture
DAMBRE-COUTADEUR - 88, rue du Buisson Noir	Clôture
BRETON B. - 15, rue des Sorbiers	Clôture
TOURNEUX A. - 77, rte Nationale	Modif ouvertures
E.D.F. "La Touche"	Transformateur
THENAULT F. - 37, rue du Buisson Noir	Clôture

Permis de construire

ZANANIRI F. - 88, route Nationale	Habitation
PAYAN G. - 84, route Nationale	Auvent
SICURANI F. - Lot 10 "La Touche"	Habitation
GREARD H. - Lot 12 "La Touche"	Habitation
SAMYN - Lot 13 "La Touche"	Habitation
BERTHELOT O. - Lot 20 "La Touche"	Habitation
JOURDAIN J.P. - Lot 22 "La Touche"	Habitation
GILBERT-FONTENEAU - Lot 23 "La Touche"	Habitation
S.C.I. Fabienne - 104, route Nle 20	Bâtiment industriel
SAVOURE-LEJEUNE Ph. - Lots 2-3-4-5-6-7-8-16 "La Touche"	Habit.
Commune de Cercottes - Rue de l'Eglise	Agrandissement de la classe maternelle
MILLET J. - "Les Pendus"	Extension hangar agricole
GALIFRET D. - Lot 14 "La Touche"	Habitation
DA CUNHA J. - Lot 21 "La Touche"	Habitation
CHASSAING D. - 30, route Nationale	Combles
BEAUHAIRE-ROULIN - Lot 11 "La Touche"	Habitation
DEGRIGNY-DUFOUR - 8, rue H. Lejeune	Combles
LECOINTE-HAEYRES - Lot 19 "La Touche"	Habitation
LO V.S. - Lot 17 "La Touche"	Habitation
COURCELLES F. - 5, rue H. Lejeune	Combles
TOUDIC E. - 90, route Nationale	Habitation

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE CERCOTTES

Faisant suite aux mesures applicables depuis le 1er janvier 1997 imposées par la loi du 2 février 1995 qui interdisent en principe entre autres l'édification de toute construction aux abords des grands axes routiers à l'entrée des Villes dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation tout en prévoyant une possibilité de déroger à cette règle en incorporant dans une modification du P.O.S. une étude paysagère.

La modification a donc eu pour objet de préciser les dispositions applicables en zone NAI (Zones industrielles futures) et de modifier les articles 11 (aspect extérieur) des règlements des zones UA et UB sur des points mineurs du règlement révisé le 15 décembre 1994.

Une étude paysagère a été établie par Mme HURBAULT, une enquête publique s'est déroulée du lundi 3 novembre au mardi 2 décembre 1997 inclus. Mr DURAND Gérard a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. Aucune observation n'ayant été annotée sur le registre d'enquête, le Conseil Municipal a approuvé la modification par délibération en date du 11 décembre 1997.

RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Le S.D.A.U. actuellement en vigueur a été approuvé le 29 mars 1974. Ce document, fondé sur des études datant du début des années 1970, fixe la destination générale des sols, et à ce titre constitue une norme qui s'impose aux Collectivités lors de l'élaboration de leur Plan d'Occupation des Sols.

En 1996, il a été décidé de créer un syndicat mixte pour réviser ce schéma regroupant les 20 communes péri-urbaines d'Orléans dont la Commune de Cercottes. (Voir bulletin spécial n° 1 - Décembre 1997 joint à ce bulletin municipal).

Selon l'article 628 du Code de la Santé, la consommation de cannabis est passible d'une peine d'un an de prison et de 25 000 F d'amende.

La France comme les autres pays de l'Union Européenne classe les drogues douces au tableau des stupéfiants et interdit l'usage et le commerce du cannabis.

DROGUE INFO SERVICES
0 800 23 13 13

Chiens dangereux prévention et répression

L'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire "le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces".

D'une manière générale, l'article 213 du Code Rural permet au Maire d'ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés.

L'article R.623-3 du Code Pénal prévoit qu'une amende (contravention de 3^{ème} classe) peut être infligée au gardien qui ne retient pas ou excite son animal lorsque celui-ci poursuit ou attaque les passants, même en l'absence de dommages.

Enfin, l'article 19 de la loi du 22 juillet 1996 prescrit que l'utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer, est assimilée à l'usage d'une arme...

Demandeurs d'emploi

Vous avez perdu votre emploi... Pour vous inscrire ou vous réinscrire à l'ASSEDIC, téléphoner au 02 38 78 88 88 pour "pointer" chaque mois, pour connaître où en est votre paiement ou connaître l'état exact de votre dossier, téléphoner au 08 36 64 26 42.

S.M.I.C.

A compter du 1^{er} juillet 1997, le salaire minimum de croissance est fixé à 39,43 F/heure brut, soit 6 663,67 F pour 169 heures (39 heures hebdomadaires).

Depuis le 1^{er} janvier 1996, le montant du S.M.I.C. horaire brut et du minimum garanti (18,23 F) est valable également dans les départements d'Outre Mer.

Redevance télé Payer pour voir !

La redevance de la télévision publique est une taxe parafiscale. Elle ne sanctionne pas un service mais l'accès à ce service.

Il faut l'acquitter, que le poste dont vous disposez vous appartienne ou non, que vous l'ayez acheté, loué, reçu en héritage ou en cadeau.

Toutefois, on vous réclame une seule taxe si vous avez plusieurs postes chez vous, alors que vous la payez autant de fois que vous avez de postes dans des domiciles différents.

Les personnes exonérées de la redevance télévisée sont de plus en plus rares car la réglementation change. En effet, la limite d'âge, est progressivement repoussée depuis 1993 de 60 ans à 65 ans en 1998.

Chartre de l'Eco-citoyen

On est éco-citoyen 365 jours par an. Chaque jour, l'Eco-citoyen préserve l'environnement grâce à des gestes simples.

L'Eco-citoyen apprend à jeter moins et à jeter mieux. L'Eco-citoyen cherche à produire le moins de déchets possible. L'Eco-citoyen fabrique de l'engrais naturel en compostant les déchets organiques dans son jardin.

L'Eco-citoyen apprend à trier les déchets : il apporte le verre usagé jusqu'au conteneur le plus proche prévu à cet effet. Il récupère les journaux, les revues et papiers et va les jeter également dans des conteneurs spéciaux.

L'Eco-citoyen n'oublie pas ses papiers gras derrière lui lorsqu'il se promène, pique-nique ou dans tout autre de ses occupations.

L'Eco-citoyen ne se débarrasse jamais de ses déchets encombrants ou toxiques dans la nature, les terrains vagues ou sur les trottoirs.

L'Eco-citoyen a recours pour ses gravats, ses résidus de jardinage et ses déchets encombrants à l'une des 900 déchetteries qui existent en France.

L'Eco-citoyen se renseigne sur tous les moyens mis à sa disposition pour se débarrasser de ses déchets de la façon la moins dommageable pour l'Environnement.

L'Eco-citoyen donne l'exemple et fait bénéficier les autres de ses connaissances en leur indiquant la meilleure manière de gérer leurs déchets.

Un conteneur à papier et un conteneur à verre se trouvent route de Gidy, à proximité du terrain de football.

Un dépôt de branchage et de déchets de jardin est aménagé à proximité du cimetière.

Pour les autres détritus ou objets encombrants, une déchetterie est ouverte à Artenay, les lundis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le Chèque Emploi-Service

Le gouvernement lançait en décembre 1994, le chèque emploi-service.

Jusqu'à présent limitée à moins de huit heures par semaine ou à moins d'un mois par an, l'utilisation du chèque emploi-service est élargie depuis le 1^{er} avril 1997 aux emplois familiaux à temps plein.

7 Septembre - Concours de boules des Pompiers

Près de 42 équipes sont venues participer au concours de pétanque. Les organisateurs qui avaient bien prévu la rencontre ont été satisfaits du bon résultat tant sur la participation que sur le bon déroulement de la manifestation.



11 Octobre - Piquê anti-grippe des aînés

Ce sont 34 personnes de 65 ans et plus qui se sont retrouvées à 8 h à la Mairie pour se faire vacciner gratuitement par le Docteur LEFEVRE du Cabinet médical de Chevilly contre la Grippe.

26 Octobre - Distribution gratuite de raticide

A la demande de la Commune, les Ets SEROR et Fils de Gidy distribuaient ce samedi matin devant la Mairie des sacs de blé empoisonné.

11 Novembre - Armistice de 1918

Dans le cadre des manifestations patriotiques, il n'est pas besoin de rappeler la place particulière du 11 Novembre, anniversaire de l'armistice et journée nationale du Souvenir et des Anciens Combattants.

Cette journée du souvenir est l'occasion de rendre un hommage solennel à tous les anciens combattants et à toutes les victimes de guerre, et particulièrement à ceux de 1914-1918.

A Cercottes, un appel est adressé à toutes les générations pour participer à cette Cérémonie : rassemblement devant la Mairie, recueillement au Monument aux Morts, rue Charron, accompagné de la Musique de Gidy, et vin d'honneur à la salle polyvalente.

25 au 29 Novembre - Banque Alimentaire du Loiret

Cette année, l'appel lancé ne fut guère suivi puisque seulement 55 kg de denrées non périssables furent déposées en Mairie. Mais "Les petits ruisseaux font les grandes rivières".

30 Novembre - Loto des Ecoles

C'était la première fois que les Ecoles organisaient un Loto et ce fut un réel succès ; la salle polyvalente s'est révélée trop exigüe.

Tout au long de l'après-midi de nombreux lots furent distribués, allant de l'orgue aux entrées à Disney-Land, de la table à repasser à la couette ou au tapis...

Un après-midi d'automne qui a ravi toutes les générations réunies.

7 Décembre - Ste-Barbe des Pompiers

Répondant à l'invitation des Sapeurs-Pompiers de Cercottes, Mr SAVOURE-LEJEUNE, Maire et le Lieutenant JOLLIET, Chef de Corps de Chevilly et le Lieutenant GENTIL, Chef de Corps de St-Jean-de-la-Ruelle se sont retrouvés autour d'un excellent repas afin d'honorer leur sainte patronne.

17 Décembre - Distribution des colis de Noël

Mr AUDEBOURG Jacques, Garde-Champêtre, distribua aux 30 personnes de 75 ans et plus le colis de Noël offert par le Centre Médico-Social de la Région d'Artenay (subventionné par la Commune).

18 Décembre - Arbre de Noël des Ecoles

C'est devenu une coutume pour les instituteurs, Mr le Maire et la Secrétaire de Mairie, de venir partager le repas avec les enfants le jour de la venue du Père Noël à Cercottes.

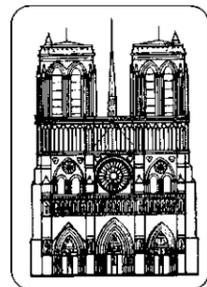
C'est ainsi que, Mr FLAGEUL, Directeur, Mme LAVAIRE et AUGIS, institutrices, Mr SAVOURE-LEJEUNE, Maire et Melle BAILLON, Secrétaire de Mairie déjeunèrent avec les enfants.

L'après-midi, les enfants furent invités à participer au spectacle de magie -très apprécié- de Didier ADAM'S offert par la Commune à la salle polyvalente.

Mr SAVOURE-LEJEUNE, accompagné de plusieurs conseillers municipaux a ensuite remis à Mme CLAIRAMBAUD Suzane, prenant sa retraite le 31 décembre 1997 et employée à la Commune depuis le 15 septembre 1978, la médaille de la Commune.

Et comme prévu, le Père Noël distribua à chacun un sachet de friandises. Le traditionnel pain au chocolat et jus d'orange pour trinquer clôturait cette agréable journée scolaire 1997.





MAMIAS

Constructeur installateur

- Beffrois, Cloches, Electrification
- Horlogerie monumentale
- Distribution de l'heure
- Paratonnerres, parafoudres

28, av. Jean-Jaurès
93220 GAGNY

Tél. 01 43 02 43 88
Fax 01 43 02 94 42

Vivez vos passions avec le Crédit agricole



Crédit agricole de Saran
182, rue du Bourg
45770 SARAN
Tél. 02 38 73 24 51
Fax 02 38 74 03 71

Crédit agricole Fleury Bannier
336, Fg Bannier
45409 Fleury-les-Aubrais Cedex
Tél. 02 38 73 93 93
Fax 02 38 74 04 19

TRAVAUX PUBLICS ET LOCATIONS DU CENTRE

TRAVAUX DE TERRASSEMENTS : EAU, GAZ, ELEC., P.T.T., VRD,
ASSAINISSEMENT, FONÇAGE ET FORAGE HORIZONTAL DIRIGÉ

TRANSPORT ET FOURNITURE DE MATÉRIAUX, LOCATION D'ENGINS,
DISTRIBUTION DE MATÉRIEL GAZ

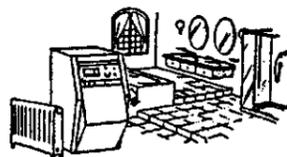
PARC D'ACTIVITÉS DES BICHARDERIES - 5, RUE DES PINS
B.P. 237 - 45402 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

☎ 02 38 61 91 81 - FAX 02 38 61 91 89

Chauffage ■ Sanitaire

Serge TROTTIER

43, rue de Paris
45520 CHEVILLY
☎ 02 38 80 10 27



A.S.M. Section Tennis

Bilan de la saison passée

La saison débuta par l'initiation des jeunes, elle fut suivie en juin de tests pour les plus jeunes. Pour les juniors et les adultes un tournoi interne se déroula le 8 juin. A cette occasion, le barbecue proposé par R. THENAULT l'an passé fut reconduit pour le dimanche midi et obtint un vif succès même au sein de la population de Cercottes ne jouant pas au Tennis.

Pour l'année 1997/1998 une équipe "Jeunes" et une équipe "Féminines" représenteront Cercottes en U.F.O.L.E.P.

A cette occasion, nous souhaitons bienvenue à Jennifer et à Pamela qui viennent renforcer l'équipe composée de Jessica, Grégory et Ismaël. Une initiation pour les jeunes et une journée Tennis sont également prévues ; contactez-nous et venez nous rejoindre.

Les membres du bureau :

Président d'honneur : P. SAVOURE-LEJEUNE
Présidente : Geneviève MOLLET (02 38 75 32 99)
Vice Présidente : Patricia LEDU
Secrétaire : Christophe PERDEREAU
Secrétaire adjoint : Guillaume SAVOURE-LEJEUNE
Trésorière : Bernadette VILLENEUVE
Trésorier adjoint : Rodolphe THENAULT
Responsable UFOLEP : Jean-Pierre PEYRAT

A.S.M. Section Football

Les membres du bureau :

Président d'honneur : Philippe SAVOURE-LEJEUNE
Président : Jean-Luc CONNIN 02 38 75 41 14
Secrétaire et Trésorier : Angélo MIREUX

Amicale des Sapeurs Pompiers

Président : Michel THENAULT - Secrétaire : Karelle EMCHE
Trésorier : Gilles FANON - Trésorier adjoint : Pascal GOUAIS

Comité des Fêtes

Président : Michel THENAULT - Vice-Président : Charles DAUBARD
Secrétaire : Monique LATOUCHE - Trésorière : Micheline DAUBARD
Trésorière adjointe : Mireille COME

Entente sportive Cercottoise

L'Entente sportive Cercottoise a son siège à l'école primaire. Cette association a effectué son assemblée générale le 20 Juin 1997 où un bilan de l'année scolaire 1996/1997 a été présenté :

Samedi 8 mars : cross à Chevilly,
Mercredi 2 avril : cross à Châteauneuf-sur-Loire,
Vendredi 30 mai et samedi 31 mai : cross à Artenay,
Mardi 10 juin : cross à Loury,
Mardi 24 juin : cross à Neuville-aux-Bois.

49^{ème} édition du Cross USEP Jean JOUDIQU : ils étaient 1330 (pour 120 écoles du Loiret) à courir à Châteauneuf-sur-Loire sur les 15 000 enfants qui avaient participé aux cross cantonaux.

Les filles de Cercottes se distinguèrent : Marion BARRAULT arriva 17^{ème} sur 50 ; Gwenaëlle PIGNOUX : 34^{ème} sur 50 ; Jennifer METAYER : 36^{ème} sur 50 et Natacha MESAS-RUIZ 37^{ème} sur 50.

Mr GIRARD Rémi, Instituteur et Président de l'Association annonce son changement d'école à la rentrée.

Pour l'année scolaire 1997/1998, les enseignants ne souhaitant pas continuer ses activités pendant le temps scolaire ; l'association sera donc mise en sommeil.

Cette association est affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P.) et comprend entre autres le Directeur de l'Ecole, Membre de droit et deux élèves dont un désigné par les Enseignants.

Club «Cercottes détente»

Vous pouvez venir vous détendre tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

Dans une ambiance très sympathique, Michèle, la monitrice, vous mettra en forme et vous donnera du tonus pour la semaine.

Les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Présidente : Mme Nelly THENAULT (02 38 75 40 00)
Secrétaire : Mme Chantal FANON

Amicale des Hospitaliers

Cette association a pour but de contribuer par des moyens appropriés à la création et au développement d'activités et d'œuvres sociales en faveur du personnel hospitalier et assimilés ainsi que promouvoir, gérer et animer lesdites activités et œuvres sociales.

Son siège social est situé au 12, route Nationale à Cercottes.

U.S. Car Centre

Cette association regroupe des personnes possédant ou aimant l'automobile américaine.

Son siège social est situé au 2, rue Henri Lejeune à Cercottes.

Les membres du bureau :

Président : Eric BOYER - Vice-Président : Thierry BUNET
Trésorier : Denis GERLES - Secrétaire : Frédéric LE MOALIGOU



Balayage des Caniveaux en 98

Mercredi 11 mars - 3 juin - 9 septembre et 16 décembre.



MUTUELLES
GIONALES
ASSURANCES

ASSURANCES

Michel LEPETIT

4, Grande rue - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 80 00 33

L'ESPACE PLAISANCE

MATÉRIELS PARCS ET JARDINS

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs



Débroussailluses, taille-haies, pompes, broyeurs, souffleurs, nettoyeurs HP, groupes électrogènes, remorques

ENTRETIEN - DÉPANNAGE - PIÈCES DÉTACHÉES - Toutes marques

38, av. du Capit Jean - 45800 ST-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 86 46 43

Serrurerie - Métallerie

MENUISERIE ALU

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs



Michel SENECLAUZE

518, rue des Chateliers - «LES CHAPELLES»

45520 CHEVILLY

☎ 02 38 80 13 75 - Fax 02 38 74 14 05

MACHINES AGRICOLES - IRRIGATION
PARCS ET JARDINS - VOITURES SANS PERMIS

ETS ROBERT LEROY

B.P. 3 - 45410 ARTENAY
TÉL. 02 38 80 00 08
FAX 02 38 80 42 33



Succursale TOURY
Z.I. rue de la Maladrerie
28310 TOURY
Tél. 02 37 90 59 81
Fax 02 37 90 59 82

Liste des entreprises de Cercottes

A.G.T. Transports - 105, rte Nationale	02 38 65 00 00
ALVES David, Artisan Bâtiment Route de la Chaise	02 38 75 41 21
A.R.T.P. (Atelier Réparation Tôlerie Peinture) 113, route Nationale	02 38 75 36 81
AUBERGE DE LA FORÊT - 68, rte Nationale (Hôtel - Bar - Restaurant)	02 38 75 41 11
AUTO TILT - 111, rue Charron	02 38 75 30 00
B.M.I. (Béton Moulé Industriel) - 107, rte Nationale	02 38 75 31 05
S.A. Transports BOUCHER - 9, rte Nationale	02 38 75 44 80
CERCOTTES UTILITAIRES - 103, rte Nationale	02 38 75 41 57
CHARREYRE Roger - Electricité Générale 7, rte Nationale	02 38 75 41 33
DISTRIFLEURS - 111 bis, rte de Gidy	02 38 75 39 08
ENTREPRISE INDUSTRIELLE - Electricité 107, rte Nationale	02 38 75 30 21
EURO TRADING - 105, rte Nationale	02 38 75 42 91
FRANCE OCCASION EQUIPEMENT 105, rte Nationale	02 38 75 45 49
G.M.F.B. - 28, rte Nationale	02 38 75 31 23
LEMOULT Alain - 111, rue Charron	02 38 75 41 82
LE ROULLEY - Portes, Portails - 105, rte Nationale	02 38 75 44 00
LOCK UTIL - 111, rte Nationale	02 38 75 44 64
MECA CONCEPT 45 - 19, rte Nationale	02 38 75 41 72
Station Service AVIA - 86, rte Nationale	02 38 75 42 08
MOTTES Bruno - Electricité Générale 18, rte Nationale	02 38 75 44 76
ORLÉANS EVASION, Caravanes, Camping-Cars Route Nationale	02 38 75 46 97
ORLÉANS SUD AUTO (O.S.A.) - 98, rte Nationale	02 38 75 30 14
ORLÉANS VEHICULES INDUSTRIELS - IVECO 1280, rte de la Chaise - Z.I.	02 38 75 34 44
ORGANISATION RADIO TAXI FRET (O.R.T.F.) 105, rte Nationale	02 38 75 47 47
RC 4X4 - Rte Nationale "Fillettes et Pitou"	02 38 75 44 44
SERVICE PLUS BATIMENT - 105, rte Nationale	02 38 75 45 33
TAXI LEFEVRE - 54, rte Nationale	02 38 75 40 27

Que de bruits inutiles...

Dans un précédent bulletin nous avons évoqué quelques problèmes relatifs à la pollution et à la distribution de l'eau. Au cours de cette année nous avons été alertés par la pollution de l'air qui a même entraîné une limitation partielle de la circulation en région parisienne. Par contre nous avons moins entendu parler de pollution sonore et pourtant...

Les scientifiques expriment en décibels (dB) l'échelle des sensations auditives :

- 20 dB : murmure
- 50 dB : voiture silencieuse à 10 m
- 60 dB : grand magasin
- 65 dB : aspirateur
- 80 dB : carrefour urbain
- 90 dB : baladeur à plein volume
- 100 dB : discothèque
- 120 dB : marteau piqueur à 1 m

Lorsque la puissance acoustique double, le nombre de décibels augmente de 3.

Ainsi considérons une pièce où un haut-parleur produit un son de sorte que le niveau sonore soit de 70 dB. Si nous ajoutons un second haut-parleur identique, le niveau sonore ne sera que de 73 dB et l'oreille ne perçoit pas un son deux fois plus fort.

De 50 à 60 dB la puissance acoustique est 10 fois plus grande, de 50 à 70 dB la puissance acoustique est 100 fois plus grande.

Il peut être prudent de tenir compte de cette échelle lors de l'achat d'un appareil ménager ou de bricolage. Un bon confort acoustique se situe autour de 50 dB, le bruit est gênant à partir de 65 dB, fatigant autour de 90 dB, dangereux vers 110 dB puis douloureux à partir de 130 dB environ. Une exposition prolongée à un niveau élevé peut entraîner des lésions irréversibles de l'oreille (casques de baladeur par exemple...).

Sachons donc faire du bruit avec modération... Ainsi l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1990 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

A compter du 1er Janvier 1998

La salle est située rue de l'église et a une capacité de 100 personnes.

les tarifs : Pour les Cercottois = 750 F

Pour les hors communes : 1 800 F

Pour les associations Cercottoises = Gratuit

Le chèque de location ainsi que le chèque de caution d'un montant de 1 500 F, à l'ordre du Trésor Public, sont à déposer en mairie deux mois avant l'occupation de la salle.

Ces tarifs sont valables pour une journée, soit de 8 h à 8 h.

Le ménage n'est pas compris.

CALENDRIER DES FÊTES POUR 1998

8 Janvier	Cérémonie des voeux	20-21 Juin	Feu et Fête de la saint-Jean - Commune
25 Janvier	Repas des anciens	13 Juillet	Feu d'artifice - Bal populaire
8 Février	Concours de belote - Comité des fêtes	14 Juillet	Fête Nationale
7 Mars	Concours de belote - Comité des fêtes	6 Septembre	Concours de boules - Sapeurs Pompiers
22 Mars	Marche - Comité des fêtes	24 Octobre	Repas - Cercottes détente
25 Avril	Concours de belote - Comité des fêtes	22 Novembre	Concours de Belote - Comité des fêtes
26 Avril	Fête des fleurs - Commune	11 Novembre	Armistice 1918
8 Mai	Armistice 1945	5 Décembre	Sainte-Barbe - Sapeurs pompiers
31 Mai	10 ^{ème} Tournoi à 7 - A.S.M. - Section football	17 Décembre	Arbre de Noël des écoles - Commune
14 Juin	Méchoui - Sapeurs Pompiers		

*Nous tenons à remercier particulièrement
les industriels, artisans et commerçants
qui, par leur contribution publicitaire,
ont permis la réalisation
de cette Brochure d'Information*